

Pouvoir d'emprunt—Loi

Beaucoup de mes commettants m'ont posé des questions au sujet des dépenses gouvernementales et des moyens de financement du gouvernement. Je compare le gouvernement à une petite entreprise ou à une exploitation agricole, car il n'y a pas de réelle différence entre les deux. Le gouvernement est une entreprise, une vaste entreprise. Toute entreprise, grande ou petite, qui dépense plus qu'elle ne gagne année après année est vouée à la faillite. Évidemment, un gouvernement ne peut pas faire faillite.

Lorsque je suis arrivé ici en 1972, le budget était cette année-là de 15 à 16 milliards de dollars. Le budget de la seule présente année financière excède les 100 milliards de dollars. La dette brute du Canada se situe à l'heure actuelle à 190 milliards de dollars. Si nous en soustrayons l'actif du pays pour établir quelle est la dette nette, celle-ci n'en reste pas moins de 150 milliards de dollars, et le vérificateur général a dit que le gouvernement avait gonflé son actif de quelque 20.4 millions de dollars.

Le service de notre dette, soit l'intérêt que nous devons payer à cet égard, absorbe 20 milliards de dollars chaque année. C'est là plus qu'il n'en coûtait en 1972 pour faire fonctionner tout le pays. Cela représente environ \$800 par habitant ou \$1,900 par contribuable. Si nous analysons la situation, nous constatons que le tiers des recettes fiscales va au service de la dette nationale. Nous allons laisser un fardeau écrasant à nos enfants, un legs des années Trudeau.

Lorsque nos enfants et nos petits-enfants auront notre âge, monsieur le Président, bénéficieront-ils des prestations de la sécurité de la vieillesse? Bénéficieront-ils du supplément de revenu garanti? Auront-ils le Régime de pensions du Canada? Si nous continuons d'emprunter à ce rythme, tous les revenus du pays iront alors au service de notre dette. Il ne restera rien pour payer des programmes sociaux à nos enfants et petits-enfants. Que dire de l'assurance-chômage? Dans l'ensemble du Canada, le coût de l'assurance-chômage s'élève à 11 ou 12 milliards de dollars cette année. C'est plus que les dépenses combinées des quatre provinces de l'Atlantique cette année.

● (1610)

Les prestations d'assurance-chômage ne font pas augmenter notre PNB. Bien au contraire. Il est intéressant, monsieur le Président, de voir de temps à autre des ministres prendre la parole à la Chambre pour signaler qu'ils consacrent une certaine somme à la création de milliers d'emplois. J'espère que quelqu'un prendra la peine, à un moment donné, d'additionner tous les emplois que le gouvernement libéral prétend avoir créé depuis dix ans, car on constatera qu'ils atteignent des millions. Il n'y a pas suffisamment de Canadiens pour combler tous les postes qu'il prétend avoir créés. Nous serions obligés d'accueillir les immigrants par avions et par bateaux entiers. En dépit de tous ces programmes générateurs d'emplois et des emplois que le gouvernement dit avoir créés au fil des années, il y a encore 1.5 million de chômeurs au Canada.

Plus tôt, le député de Willowdale (M. Peterson) a posé la question suivante: «Que ferait un gouvernement conservateur en l'occurrence?» Un gouvernement conservateur offrirait une

bonne administration, une administration efficace. Il ne tenterait pas de soudoyer les contribuables avec leurs propres deniers. Il ne construirait pas des éléphants blancs comme Mirabel. Il ne consacrerait pas 266 millions à la publicité. Il ne dépenserait pas non plus plusieurs milliards de dollars chez Canadair et de Havilland.

J'ai entendu les remarques des députés d'en face nous reprochant notre attitude au sujet de Canadair. Je suis membre du comité des comptes publics et je connais la situation de Canadair. C'est une catastrophe imputable à une mauvaise administration et au gaspillage. J'ai pris connaissance à mon bureau hier d'une nouvelle intéressante émanant du sénateur Austin. Elle portait sur la réorganisation de Canadair. Il signalait entre autres que le nombre de vice-présidents de la compagnie sera ramené de 22 à 12. Imaginez, 22 vice-présidents dans une société de la Couronne comme Canadair. C'est incroyable.

Nous avons les Centennial Towers où le gouvernement paie un million de loyer par mois. On vient à peine d'occuper l'immeuble et seulement trois étages sur dix sont loués. Je constate, monsieur le Président, que mon temps de parole est terminé. Je voudrais simplement ajouter que mon parti ne peut appuyer l'incompétence et l'irresponsabilité que reflète le projet de loi à l'étude.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Herbert): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky)—Le multiculturalisme—La façon dont les médias présentent les minorités visibles. b) L'utilisation des minorités visibles dans la publicité télévisée; le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—La décentralisation gouvernementale—La nouvelle du transfert d'une direction de Santé et Bien-être Canada de Halifax à Sydney. b) Les conséquences pour les employés; le député de York-Nord (M. Gamble)—La défense nationale—Les contrats accordés dans le cadre du programme de construction de frégates. b) On demande au ministre de déposer la liste des contrats.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.